



ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 05/09/2016 portant création de la mention Activités de la forme du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **16/01/2018**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, **spécialité Educateur sportif mention Activités de la forme cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance	
BP4ALP180027	Monsieur	BOUCHON	Tony
BP4ALP180028	Madame	DE OLIVEIRA	Hannah
BP4ALP180029	Monsieur	EBRARD	Francisco
BP4ALP180030	Madame	ELISSALDE	Laure
BP4ALP180031	Monsieur	FAMERY	Adrien
BP4ALP180032	Monsieur	GUILLOIS	Ludovic
BP4ALP180033	Madame	JULIEN	Célia
BP4ALP180034	Madame	MASSE	Alice
BP4ALP180035	Monsieur	MASSON	Maxime
BP4ALP180036	Madame	MEDEL	Virginie
BP4ALP180037	Monsieur	OLHASQUE	Nicolas
BP4ALP180038	Monsieur	ORTU	Olivier
BP4ALP180039	Monsieur	SALLES	Alexis

Article 2.- Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 16/01/2018

P/ le Directeur régional et départemental
de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Nouvelle Aquitaine
Cheffe du pôle Formation et Certification


Anne DANIERE-MOREAU



ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 05/09/2016 portant création de la mention Activités de la forme du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **16/01/2018**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, **spécialité Educateur sportif mention Activités de la forme haltérophilie, musculation** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance	
BP4ALP180006	Madame	BEN ABDALLAH	Leila
BP4ALP180007	Monsieur	BOUCHON	Tony
BP4ALP180008	Madame	DE OLIVEIRA	Hannah
BP4ALP180009	Monsieur	EBRARD	Francisco
BP4ALP180010	Madame	ELISSALDE	Laure
BP4ALP180011	Monsieur	FAMERY	Adrien
BP4ALP180012	Madame	GABAIX HIALE	Victoria Diane
BP4ALP180013	Monsieur	GIBANEL	Tony
BP4ALP180014	Monsieur	GUILLOIS	Ludovic
BP4ALP180015	Madame	HIRIGOYEN	Nadine
BP4ALP180016	Madame	JULIEN	Célia
BP4ALP180017	Monsieur	LASNE	Mathias
BP4ALP180018	Madame	MASSE	Alice
BP4ALP180019	Monsieur	MASSON	Maxime
BP4ALP180020	Madame	MEJIA	Ruth Esther
BP4ALP180021	Monsieur	OLHASQUE	Nicolas
BP4ALP180022	Monsieur	ORTU	Olivier
BP4ALP180023	Monsieur	PEREIRA	Frédéric
BP4ALP180024	Monsieur	PRIGENT	Gaëtan
BP4ALP180025	Monsieur	RIBERT	Thomas
BP4ALP180026	Monsieur	SALLES	Alexis

Article 2.- Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 16/01/2018

P/ le Directeur régional et départemental
de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Nouvelle Aquitaine
Cheffe du pôle Formation et Certification

Anne DANIERE-MOREAU